

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024, À 18 H 30

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA24 3009 0253, a adopté lors d'une séance tenue le 3 septembre 2024, le projet de règlement intitulé « **Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)** » dans le but de remplacer l'affectation du sol pour le site de l'Église Saint-Enfant-Jésus et de la Maison du citoyen, la modification de la carte "Les parcs et les espaces verts", la création de la nouvelle liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux " Immeubles à vocation historique culturelle " et le transfert du site de l'Église Saint-Enfant-Jésus de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architecturale hors secteurs de valeur exceptionnelle vers la nouvelle liste" Immeubles à vocation historique culturelle "

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, il y aura une assemblée publique de consultation **le jeudi 26 septembre 2024 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil), à Montréal.**

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Le secteur concerné par le projet de règlement est situé au cœur de l'ancien noyau villageois de Pointe-aux-Trembles, au sud de la rue Notre-Dame à l'est du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Il comprend l'ancien couvent de la Trinité des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, lequel est occupé par les bureaux administratifs de l'arrondissement depuis 2016 (Maison du citoyen). Le site comprend également l'ensemble paroissial Saint-Enfant-Jésus, composé de l'église, le presbytère et l'ancienne écurie.

L'objet de ce projet de règlement vise le retrait du site de l'ancien ensemble paroissial Saint-Enfant-Jésus et celui de l'ancien couvent de la Trinité des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame (maintenant la Maison du citoyen depuis 2016) de l'affectation « Couvent, monastère et lieu de culte ». Le site de l'Église n'est plus occupé par ses fonctions culturelles depuis septembre 2022 et a été acquis au même moment par la

société de développement Angus (SDA), laquelle œuvre déjà sur une opération de revitalisation du cœur du quartier historique de Pointe-aux-Trembles, à proximité du site visé. Avec l'intention d'en faire un grand projet collectif, la SDA prévoit donner une nouvelle vie à cet ensemble institutionnel grâce à une programmation culturelle, communautaire et touristique.

Plus précisément, la vocation des bâtiments composant le site sera revue, tout en misant sur leur conservation et leur restauration, et ce, dans le respect de leurs composantes patrimoniales, et à la mise en valeur et la bonification des espaces extérieurs à des fins d'utilisation par la communauté.

QUE le projet de règlement, ainsi que le dossier décisionnel qui s'y rapporte, sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 septembre 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut

Julie Boisvert